



PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale des Territoires
Mission Déplacements / Bruit

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE
DE L'OBSERVATOIRE DU BRUIT

Jeudi 4 juin 2015

La réunion du comité de pilotage de l'Observatoire du Bruit en Moselle s'est tenue le jeudi 4 juin 2015, dans les locaux de la préfecture, sous la présidence de Monsieur CARTON, Secrétaire Général de la Préfecture.

M. Le Secrétaire Général ouvre la séance et présente l'ordre du jour de la réunion :

- Rappel des contextes réglementaires relatifs au classement sonores des infrastructures de transports terrestres et aux obligations prévues dans la Directive Européenne du 25 juin 2002
- Etat d'avancement de la réalisation des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement relevant de l'Etat et des collectivités.
- Etat d'avancement de la réalisation des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement relevant des Agglomérations INSEE de Metz et Thionville.
- Proposition de mutualisation de moyens dans le cadre de la fourniture des données relatives aux infrastructures de transports terrestres.
- Traitement des Points Noirs du Bruit en Moselle
- Point sur l'impact des nuisances sonores sur la santé.

Classement sonore des infrastructures

Il est rappelé le contexte réglementaire et les principes régissant le classement sonore des infrastructures et son impact sur les différents documents d'urbanisme.

L'Etat ayant en charge la réalisation et la mise à jour du classement sonore des toutes les infrastructures routières présentant un trafic supérieur à 5000 véhicules par jour (nationales, départementales et communales), il est porté à l'attention des participants à la réunion que 25 communes ont été sollicitées par courriers du 24 septembre 2014 et 15 avril 2015 afin de fournir aux services de l'Etat les données de trafics routiers indispensables à la mise à jour du classement sonore des voies communales. Parmi elles, 11 communes ont déjà fait l'objet d'un classement de leurs voies (2000 et 2004) et 14 communes seraient susceptibles de présenter des voies justifiant un classement.

Les classements sonores doivent faire l'objet d'une mise à jour tous les cinq ans (circulaire du 25 mai 2004), celle-ci devient donc impérative. A ce jour sur les 25 communes consultées, seules 10 ont répondu dont 5 ont fourni des comptages, une commune dont le relevé est en cours et quatre qui ne présentent aucune voie supportant plus de 5000 v/j.

Le tableau suivant présente les communes consultées et les réponses obtenues à ce jour :

Commune	Réponse	Trafic > 5000 v/j	Relevé fourni
Arnéville	Oui	Non	Non concerné
Hagondange	Oui	Oui	Oui
Réding	Non		
Saint Avoild	Oui	Oui	Oui
Sarreguemines	Oui	Oui	relevé partiel fourni
Stiring Wendel	Non		
Thionville	Oui	Oui	Oui
Le Ban Saint Martin	Oui	Oui	Non
Marly	Oui	Oui	Oui
Metz	Non		
Montigny Les Metz	Non		
Saint Julien Les Metz	Non		
Longeville Les Metz	Oui	Non	Non concerné
Maizières Les Metz	Oui	Non	Non concerné
Moulins Les Metz	Oui	à confirmer	comptage programmé
Rombas	Non		
Forbach	Oui		Non
Fameck	Oui	Non	Non concerné
Florange	Oui		Non
Creutzwald	Non		
Freyring-Merlebach	Oui	non	Non concerné
Hayange	Non		
Sarrebourg	Non		
Woippy	Oui	Oui	Oui
Yutz	Non		

Directive européenne

Il est fait un point sur la Directive Européenne du 25 juin 2002 relative à la gestion et l'évaluation du bruit dans l'environnement. Celle-ci impose aux états membres de l'Union Européenne la réalisation de cartes de bruits stratégiques (CBS) et de plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

Dans le cadre de ces obligations, la DDT expose l'état d'avancement des travaux de réalisation des CBS et des PPBE relevant de l'Etat et des collectivités pour les grandes infrastructures de transports terrestres et de ceux relevant des grandes agglomérations au sens de l'INSEE.

1ère échéance :

- Toutes les cartes de bruits ont été publiées (Etat et Grandes Agglomérations INSEE)
- Tous les PPBE ont été publiés excepté celui de la Communauté de Communes du Val de Moselle dont l'étude est en cours d'achèvement
- Le Conseil Départemental signale que son PPBE vient d'être approuvé et qu'il a été publié sur son site internet.

2^e échéance :

Cartes de bruit :

- relevant de l'Etat : toutes les cartes ont été réalisées exceptées celles relatives aux grandes infrastructures des voies communales.

La DDT rappelle, au même titre que pour le classement sonore, que les données de trafic routiers sur voies communales seront également nécessaires pour l'établissement des cartes de bruit stratégiques des grandes infrastructures.

- relevant des grandes agglomérations INSEE : seules les communes de Yutz, Terville, Thionville et Manom ont publié leurs cartes de bruit.

PPBE :

- relevant de l'Etat (réseau routier national et ferroviaire) : le document a été approuvé le 12 décembre 2014 et publié le 16 décembre 2014.
- du réseau routier départemental : les études sont en cours, la finalisation du document est prévue pour l'automne 2015 et son approbation 2^e trimestre 2016.
- du réseau communal – grandes infrastructures : cartes de bruit non encore réalisées.
- des grandes agglomérations INSEE : seules les communes de Thionville, Terville et Manom ont publié leur PPBE.

En matière d'objectifs, la parole est laissée aux différentes collectivités n'ayant pas encore entrepris leurs travaux dans le cadre de la 2^e échéance. Aucune collectivité concernée n'a pour le moment lancé de démarche. Un courrier de rappel sera envoyé par la DDT.

3^e échéance :

La 3^e échéance prévoit la publication des cartes de bruit stratégiques avant le 30 juin 2017 et la publication des plans de prévention du bruit dans l'environnement avant le 18 juillet 2018. Les modalités relatives à cette échéance seront définies par une circulaire du Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie. Il est d'ores et déjà signalé que dans le cadre de cette échéance, les seuils de trafics sur les grandes infrastructures de transports terrestres resteront inchangés (routier : 8200 v/j, réseau ferré : 82 trains/j).

La DDT signale que les travaux de réalisation des cartes de bruit et du PPBE relevant de la compétence de l'Etat seront prochainement lancés pour une approbation avant les échéances fixées par la Commission Européenne.

Par ailleurs, il est précisé aux membres du comité de pilotage qu'à l'issue de cette échéance et afin de produire des cartes de bruit plus représentatives en utilisant des données plus cohérentes et comparables au niveau européen, une nouvelle méthode d'évaluation du bruit dans l'environnement (CNOSSOS-EU) sera adoptée et obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2019. Il est donc rappelé la nécessité d'achever les travaux avant cette date afin d'éviter pour cette échéance, la nouvelle procédure.

Pré-contentieux européen

Au regard de l'état d'avancement des travaux de réalisation des cartes de bruit stratégiques et des plans de prévention du bruit dans l'environnement relatifs au département de la Moselle et d'une manière générale au niveau du territoire national, il est constaté un retard important dans la publication des documents, si bien que la France a été mise en demeure par la Commission Européenne par courrier en date du 31 mai 2013 afin que soient respectées, notamment en terme d'échéance, les obligations fixées par la Directive du 25 juin 2002.

M. Le Secrétaire Général rappelle que la France est actuellement en situation de pré-contentieux et qu'il est impératif qu'un effort soit fait afin que ce retard soit résorbé par la réalisation et la publication des cartes de bruit et des PPBE, sous peine d'être exposés à des pénalités financières importantes.

Proposition d'une nouvelle méthode de gestion de données

Devant les difficultés constatées en matière de collecte de données de trafics routiers et ferroviaires, il est proposé aux membres du comité de pilotage, la mise en place d'un partenariat entre les services de l'Etat (DREAL, DDT), les communes, les EPCI, les gestionnaires d'infrastructures de transports, le CEREMA et l'association de surveillance de la qualité de l'air « AIR LORRAINE ». Son objectif serait de collecter et de centraliser toutes les données nécessaires aux travaux dans le cadre de l'observatoire du bruit à destination des services de l'Etat et des collectivités territoriales. Pour la fourniture de données, chaque gestionnaire d'infrastructure ou service ne serait sollicité que par un seul interlocuteur chargé de collecter et centraliser les informations via une plateforme et ce à une période prédéfinie. De la même manière, chaque service nécessitant des données ne formulerait qu'une demande unique.

L'intérêt de la démarche s'inscrit au-delà de la politique « Bruit » puisque les données recensées pourraient être utilisées pour d'autres fins : pollution de l'air, plans de déplacements, Plans Energie Climat Territorial (PECT), aménagements de voirie, ...

Le périmètre de ce partenariat s'établirait à l'échelle du département de la Moselle voire sur la Moselle et la Meurthe-et-Moselle.

Mme PERRIN de la C.A Metz Métropole souligne l'intérêt de la démarche et met en avant la mutualisation des moyens qui pourrait être mise en place, notamment financiers entre les différentes collectivités. Elle propose également que le département soit un territoire test dans le cadre de cette proposition.

M. COLLARD, représentant le Conseil Départemental, précise que les données de trafics routiers sur le réseau départemental sont disponibles sur le site internet. En cas de demandes plus précises relatives aux comptages, il conviendra de contacter les services du Conseil Départemental.

Un groupe de travail sera prochainement mis en place afin de préciser les modalités de fonctionnement de ce partenariat.

Points noirs du bruit

La DDT rappelle la réglementation en matière de points noirs du bruit correspondant aux bâtiments sensibles (habitations, locaux d'enseignement, de soins et santé, d'action sociale) qui sont exposés à des valeurs supérieures aux seuils fixés par la circulaire du 25 mai 2004.

Deux actions relatives à la résorption des points noirs du bruit en Moselle sont présentées, à savoir :

- la convention passée entre l'Etat et la ville de Thionville afin de traiter les points noirs en bordure de l'autoroute A31, des voies départementales et communales. Mme SEGHIR, de la ville de Thionville, apporte des précisions sur cette convention et expose les différents modes de subvention.
- un pré-recensement des points noirs du bruit sur l'ensemble du réseau routier national, établi sur la base du PPBE - Grandes infrastructures de l'Etat. Sous réserve de crédits disponibles, la DDT souhaite lancer la démarche. Elle se fera en plusieurs étapes : premièrement, le recrutement d'un bureau d'études pour la confirmation des points noirs bruit et le dimensionnement des isolations de façades et deuxièmement la réalisation des travaux. La localisation des zones de bruit critique contenant ces points noirs pré-recensés est présentée sur une carte. Environ 460 logements au total seraient concernés en Moselle (hors Thionville).

Effets des nuisances sonores sur la santé

Il est apparu enfin utile d'exposer sommairement les effets et conséquences du bruit des transports terrestres sur la santé, qui justifient la prise de mesures de gestion et d'évaluation du bruit dans l'environnement et illustrés par quelques données issues de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Remarques - Questions diverses

Fourniture de données de trafics routiers sur voies communales :

M.SCHWARTZ, représentant la ville de Metz soulève les difficultés que rencontre Metz à réaliser des comptages routiers. Les derniers relevés complets ont été effectués en 1999. Compte-tenu du nombre élevé de tronçons concernés (environ 300) et des modifications majeures des flux de véhicules suite à la mise en place du transport en commun en site propre METTIS et le déplacement de l'hôpital Bon Secours, il est mis en avant le coût élevé de ces comptages suite à plusieurs consultations de bureaux d'études par la commune. Concernant la méthode simplifiée proposée par la DDT aux communes concernées, M. Schwartz signale que celle-ci est difficilement applicable sur le réseau routier communal de Metz étant donné son importance, cela impliquerait la mobilisation de plusieurs agents affectés aux périodes propices à ces relevés, ce qui n'est pas envisageable selon la ville de Metz. Il est précisé que quelques données sont néanmoins disponibles et pourront être transmises aux services de l'Etat.

La DDT prendra contact avec la Ville de Metz pour approfondir la question.

M. PELIZZARI, représentant la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle (CCPOM) demande quelles sont les communes de l'EPCI qui ont été sollicitées pour la transmission de données de trafics routiers et qui n'ont pas encore répondu.

La DDT précise que la ville de Rombas n'a pas encore remis de données.

Impacts sur la santé :

Mme SEGHIR, représentant la ville de Thionville demande s'il existe une personne, au sein de l'Agence Régionale de Santé, chargée des questions d'impact des nuisances sonores, notamment dues aux transports terrestres.

Il est répondu par Mme ZIEGLER, de l'ARS que cette dernière n'intervient plus dans le cadre de l'appui technique aux collectivités en matière d'environnement sonore. Concernant les bruits de voisinage, il est précisé que ce domaine relève de la compétence des maires.

Flux routiers :

M.SCHALL, adjoint au Maire d'Ars-Sur-Moselle, soulève le cas du centre commercial « Waves » à Moulins Les Metz qui générerait un flux considérable de véhicules et insiste sur le manque de dessertes suffisantes et adéquates sur le site.

M. Le Secrétaire Général précise que le projet Waves n'est pas concerné par l'objet du présent comité de pilotage et qu'un avis défavorable sur le projet avait été émis par l'Etat.

Cependant, concernant les problèmes de dessertes et de flux routiers sur la zone d'Actisud, il est porté à l'attention du comité de pilotage que ceux-ci ne sont pas occultés, que des discussions sont en cours entre tous les acteurs concernés et que des avancées sont constatées.

Il est également mis en avant la circulation des poids lourds sur l'autoroute A31, notamment en traversée d'agglomération et les nuisances inhérentes. Il est demandé quelles peuvent être les alternatives à ce flux de poids lourds et si une diminution de celui-ci est envisageable (interdiction des PL sur A31 et dans la traversée de Metz). Le transport fluvial est cité comme exemple.

Il est répondu par M. BONIGEN, Directeur Adjoint de la DDT, que l'interdiction de la circulation des poids lourds sur autoroute n'est pas envisageable, notamment pour ceux transportant de produits nécessitant un temps d'acheminement relativement court (denrées périssables) et que la solution d'un contournement n'est pas financièrement possible.

Rappel des textes réglementaires

Classement sonore des voies :

- Articles L571-10 et R571-32 à 43 du Code de l'Environnement
- Arrêté du 30 mai 1996 cadre général et bâtiments d'habitations)
- Arrêtés du 25 avril 2003 (établissements d'enseignement, de santé et hôtels)
- Arrêté du 8 novembre 1999 (bruit des infrastructures ferroviaires)
- Circulaire du 25 mai 2004
- Arrêté du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996

Cartes de bruit stratégiques et plans de prévention du bruit dans l'environnement :

- Directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002
- loi n°2005-1319 du 26 octobre 2005
- Articles L572-1 à 11 et R572-1 à 11 du Code de l'Environnement

Il est précisé que dans le cadre de l'établissement des cartes de bruit stratégiques des grandes infrastructures - voies communales devant être établies par l'Etat, les autorités ou gestionnaires de ces infrastructures doivent transmettre les éléments nécessaires à l'établissement de ces cartes, conformément à l'article L 572-4 du Code de l'Environnement. Ce point concerne essentiellement les données de trafics routiers.

Divers

Le diaporama de la présentation faite ce jour est joint au présent compte-rendu.

Liens sites internet et contacts

Services de l'Etat en Moselle :

<http://www.moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-Urbanisme/Observatoires-et-Prospectives/Observatoire-du-Bruit>

Services de la DREAL

<http://www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr/bruit-des-transports-r2516.html>

Rapportage des données

www.enquetebruit.fr

Guide des impacts sanitaires du bruit (AFSSE):

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Impacts_sanitaires_du_bruit_-_AFSSE_-_2004.pdf

Monsieur Le Secrétaire Général de la Préfecture clôt la réunion en remerciant l'ensemble des participants au comité de pilotage et insiste de nouveau sur les exigences réglementaires et les délais fixés par l'Europe. Un courrier de relance sera envoyé à toutes les collectivités pour rappeler leurs obligations.

La prochaine réunion du Comité de Pilotage de l'Observatoire du Bruit aura lieu mi-2016.

Le Secrétaire Général de la Préfecture,

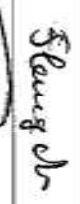


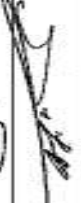












Alain CARTON

REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DE L'OBSERVATOIRE DU BRUIT

JEUDI 04 juin 2015 à 14 heures 30

Fiche d'émargement

NOM Prénom	QUALITE	TELEPHONE	ADRESSE COURRIEL	SIGNATURE
FLEURY Nanyane	DREAL Louane	0387564205	mangier. fleury@developpement-durable.yamoussoukro.gov.ci	
LÉBERT Mady	Mairie de Mady	0634311155	michel.pall@yamadou.gov.ci	
PLACON Nestor	Mairie de Ayaokro		mplacal@yamadou.gov.ci	
Schall Gilbert	Mairie de Ayaokro		gagnie-longie-adler@yamadou.gov.ci	
Bouzon-ADLER	DIRECOTE Louane		neghin.m@minie-nienville.gov.ci	
SEGAIN Nadia	Chargée d'études			
DINROT Rosy J.	DST. DENVILLE	0382888288		
ELKHADT Julia	Mairie de DENVILLE	0382888288	julia.elkhadta@yamadou.gov.ci	
HOÛ J. Riva	Elu Mairie de DENVILLE	067967484	hoû.j@yamadou.gov.ci	
BRANDRAC Denise	Adjoint longueville. Ba. N. 5	0679062097	denise@yamadou.gov.ci	
HAZEMAN Paul	Mairie adj. de DENVILLE	0387301242		
LOSDY Jean Etienne	Mairie de DENVILLE	0661524304		
RASTIEN Joseph	Mairie de DENVILLE	0387604580		
VOÛT Valéria	Elue Mairie de DENVILLE		valstat@yamadou.gov.ci	

* CHATELIE Jean

Mairie de Mady

03-82-45-14-84

mairie@mady.yamadou.gov.ci



NOM Prénom	QUALITE	TELEPHONE	ADRESSE COURRIEL	SIGNATURE
ZIEGLER Laurence	Adjoint chef VSSZ		als-lorraine - dt St - vssz @ als.sauts.fr	
POL Gerard	Ingénieur d'études		gerard.pol @ air-lorraine.org	
FUGAUSKI Claudie	Adj. au Maire de Nancy		claudie.fugauski @ cityplay.fr	
ZANBETTI Raymond	Conseiller délégué Ranie Rubais		raymondzanbetti.mairieaubain @ orange.fr	
GRUNARD-AUBERLE N. France	Co. de co. Val de Hotelle		marie-france.grunard @ univ-lorraine.fr	
PERRIN MARIANA	Resp. des Pôle-Energie et DD - Métropole		mperri@metzmetropole.fr	
KOURANN Denis	Adjoint Emery		denis.kourann @ melle.gouv.fr	
SCHWARD Bruno	Adjoint Ets de Ville de Metz	03 87 55 81 53	bschwartz@mairie-metz.fr	
VINCENT Gerard	Conseiller Municipal Le Ban St Narhi -		Gerard.vinc@leban-st-narhi.com	
PELIZZARI S.N.	V. P CCPOT		vincenzo.pelizzari@development-davelle.com	
COSU Vincent	Adj. CSH		vincenzo.cosu@development-davelle.com	
DOURCOIS PHILIPPE	MAIRIE AJOYNT		philippe.dourcois @ gmail.com	
GITTER Audele	chargée d'études PDU		audele.gitter@smitta.be	
KIEM Christella	Stagiaire service urbanisme Ville de Strasbourg		kiem.kiem@cityplan.fr	
METZ Christian	Adjoint Maire de Nancy	03 83 95 44 42	christian.metz@cityplan.fr	
BONJEN Jacques	DDT Ajour		jacques.bonjen@cityplan.fr	
JACOBS Denis	Conseiller Municipal		denis.jacobs@cityplan.fr	

